

48 bis, route de Veulettes - CS40048 76450 CANY-BARVILLE Tél 02.35.57.85.00 - fax 02.35.57.08.75 e-mail@cote-albatre.com

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

DATE DE CONVOCATION 7 février 2020

DATE D'AFFICHAGE 24 février 2020

En exercice 86 Quorum

61 75

Votants

Suffrages exprimés: 75

Séance du 04 mars 2020

N°200304-36

L'an deux mil vingt, le 04 mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents

Patrick BARTHÉLÉMY, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Thierry FABAREZ, Franck FOIRET, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLÉ, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean BUGEON représenté par Mme Marie-Laure VIRET

M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN

M. Michel LIEURY représenté par M. Emmanuel BOUST

M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT

M. Michel SERY représenté par Mme Magalie LEGRAS

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY

Mme Chantal BERTEAU a donné pouvoir à M. Gérard COLIN

M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX

M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE

Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir M. René VIMONT

Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)

M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à M. Joël SALLÉ

M. Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER

M. Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à M. Patrick VICTOR

Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT

M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE

M. François-Pierre LECLUSE a donné pouvoir à M. Sylvain MONNIER

M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET

M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL

Absents excusés :

MM Jean-François ALIGNY, Claude DESAEGER, Stéphane FOLLIN

Absents:

MM Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Hervé MOUQUET et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves LEFRIQUE a été élu secrétaire de séance. *_*_*_*

Objet:

FINANCES - Budget Viabilisation Parc d'Activités - Mise à jour de l'autorisation d'engagement n° AE2019-001 « Création d'un Parc d'activités tertiaires et scientifiques »

N°36

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment les règles relatives à la comptabilisation des aménagements de zones d'activités dans le cadre d'une comptabilité de stocks,

Vu la délibération n°190403-45 portant création de l'autorisation d'engagement n°AE2019-001 « Création d'un Parc d'activités tertiaires et scientifiques »,

Considérant la nécessité de mettre à jour cette AE/CP compte tenu de l'état d'avancement du projet,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 20 février 2020.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise la modification de l'AE/CP n°AE-2019001 d'un montant global de 1 874 601.98 € HT (voir tableau ci-dessous),
- ouvre les crédits de paiement correspondants suivant l'échéancier prévisionnel mentionné dans le tableau ci-dessous,
- autorise le report automatique des crédits de paiement non utilisés en fin d'année sur l'exercice suivant.

BUDGET:

BUDGET VIABILISATION PARC D'ACTIVITES

Désignation :

Création d'un parc d'activités tertiaires et scientifiques

Nº AP/CP:

AE-2019001

Nº Opération :

N° de marché :

Gestionnaire de crédits : ECO

Initial 2019 Modification ntant global du programme HT ก°1 2 515 900.00 € 1 874 602.00 €

Création:

oul

Modification :

Nº de la modification :

DEPENSES	Chapitre budgétaire ou opération									
		2019	2020		2021		Exercices suivants		TOTAL	
		Crédits de paiement liquidés au 31 décembre 2019	CP prévialonnel	Modification n°1	CP prévisionnel	Modification n°1	CP prévisionnel	Modification n°1	Crédit de palement	
Travaux, terrains, aménagement. (comptabilité de st	011	45 548.36 €	902 847.00 €	-237 123.00 €	46 090.00 €	-21 090,00 €	1 227 817,00 €	-89 487.36 €	1 874 602.00	
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME		45 548.36 €	902 847.00 €		46 090.00 €		1 227 817.00 €		1 874 602.00	

RECETTES (pour Information)	2019 Recettes	2020		2021		Exercices suivants		TOTAL
		Recettes prévisionnelles	Modification n°1	Recettes prévisionnelles	Modification n°1	Recettes prévisionnelles	Modification n°1	Recettes prévisionnelles
Ventes	0.00 €	0.00€		114 525.00 €		1 016 100 00 €		1 130 625.00
Subventions partenaires extérieurs	0.00 €	14 532.00 €		172 092.00 €	104 447.00 €	198 951,00 €	-48 304.00 €	
Autofinancement (budget principal)	45 548,36 €	888 315.00 €	-237 123.00 €	-240 527.00 €	-125 537.00 €		-41 1B3.36 €	-
TOTAL RECETTES	45 548.36 €	902 847.00 €		46 090.00 €		1 227 817.00 €		1 874 602.00

Pour extrait certifié conforme. ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



- Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi per voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à counir à compter de sa notification ou de sa publication.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le détai de 2 mois.

Vu la loi nº 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi nº 82-213 du 2 mars 1982,

est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,



Accusé de réception en préfecture 076-200069839-20200304-200304-36-DE Date de télétransmission : 12/03/2020 Date de réception préfecture : 12/03/2020

